



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO R 189-2019 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement numéro R 189-2019;

QUE le règlement numéro R 189-2019 a pour objet de modifier le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* de la municipalité en interdisant la consommation du cannabis durant les heures de travail;

QUE ce règlement entre en vigueur le 5 mars 2019, jour de sa publication.

QU'une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité à www.saint-athanase.com ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 5^e JOUR DE MARS 2018

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 10 et 12 heures le cinquième jour de mars 2019, sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et en le publiant sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-athanase.com.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce cinquième jour de mars 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Leblanc'.

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier